

HISTOIRES DE RIRE

LA PLAQUE DE LA BICYCLETTE DU SOUS-PRÉFET DE TOUL...

La lecture des journaux toulousains(1), nombreux sous la III^e République, nous permet parfois de découvrir de véritables "perles". C'est ainsi que récemment, je suis tombé, avec un plaisir curieux, sur une "affaire" dont les détails, piqués d'humour, m'empêchent de résister à vous la narrer. Qu'on ne voie ici que le souci de distraire, tout en relatant un épisode historique de la ville de Toul!

LES PROTAGONISTES

Gaston de Sahune de Lafayette, est maire de Toul, où il exerce son dernier mandat après avoir occupé le poste de préfet de Toul de 1880 à 1894. C'est un opportuniste. Monsieur de Sahune se réclame de Gambetta qui préconisait, dans les années 1870, une tactique pour rallier les nouvelles couches sociales, voire les nobles Orléanistes, afin d'assurer la République. Le parti opportuniste, sans que cela ne soit péjoratif, caractérisait alors la majorité des républicains.

Le docteur Gustave Chapuis, député depuis 1888, se défend d'être un radical socialiste. Il revendique son appartenance au parti républicain démocratique que l'on peut situer "à gauche", tout du moins par rapport à celui de Monsieur de Sahune qui, sans être foncièrement de droite, n'en n'est pas moins un homme du centre, à droite tout de même du troisième personnage.

Albert Denis est, lui, sans équivoque, un homme de gauche. Avocat, conseiller d'arrondissement, avant la fin de l'année, il sera conseiller général et maire de Toul.

Alexis Salmon, sous-préfet de Toul, est en poste depuis 1894. Son soutien au maire, Monsieur de Sahune, lui vaut

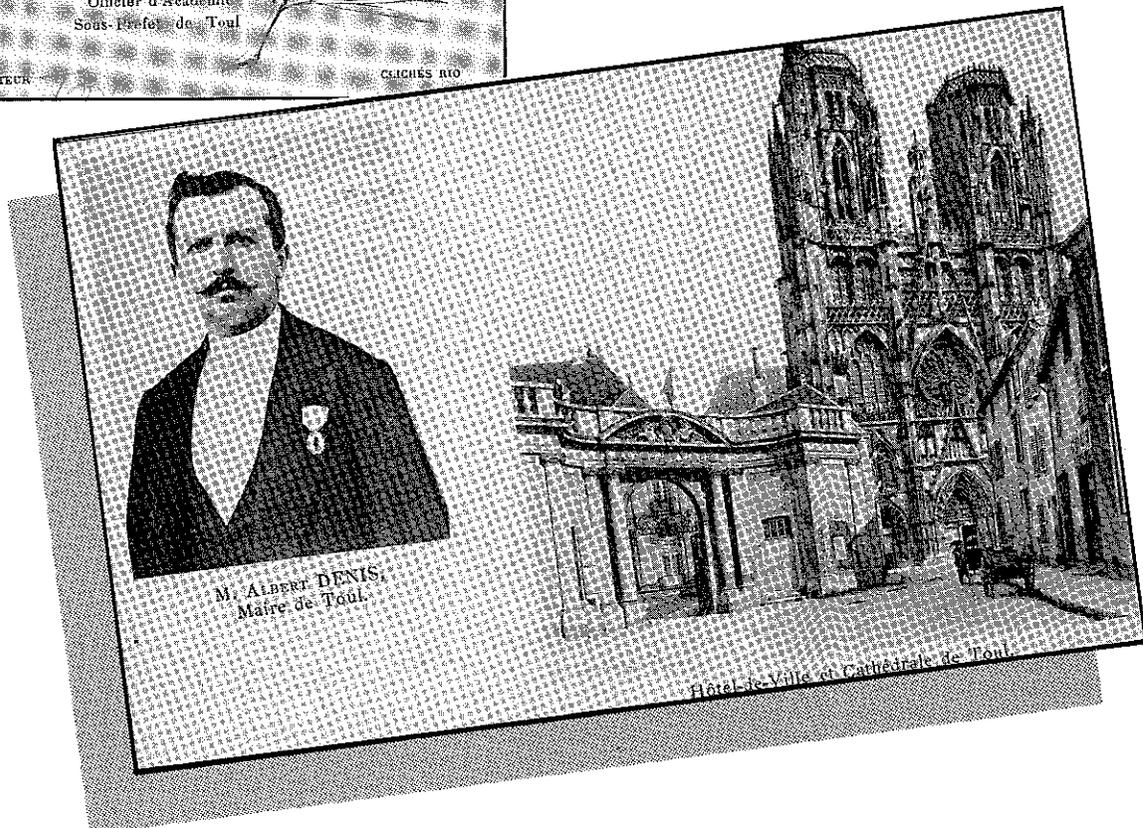
les foudres du journal toulousain "La Moselle" qui ne manque pas une occasion de l'épingler et de l'affubler de surnoms des plus gracieux. Nous en avons relevé quelques-uns: "Le sire de fiche-ton-camp" (Ce nom, à lui seul, met en exergue l'estime que lui portent les journalistes et à travers eux - bien souvent ce sont les mêmes - les opposants au "futur" ancien maire, Monsieur de Sahune). Quant au deuxième sobriquet "Alexis de Plano", il fut plus difficile d'en trouver la signification. Elle vint à la lecture d'une lettre que notre sous-préfet adressa, en novembre 1898, au nouveau maire de Toul, Albert Denis: "Monsieur le Maire....., j'ai l'honneur de vous prier de vouloir porter à la connaissance des intéressés qu'à l'avenir toute demande qui n'aurait pas été déposée dans les délais serait refusée "de plano"... signé le sous-préfet A.Salmon". Cela suffit pour que, dans les semaines qui suivirent, "La Moselle" écrivit: "Le Salmon Alexis dit "de plano". Le troisième surnom, "le sous-Stehelin Alexis de Salmon", resta une énigme jusqu'à ce que la chance en décide autrement. Il y a quelques jours, en feuilletant une histoire de la Lorraine, je tombai sur la liste des préfets de Meurthe-et-Moselle et découvris, aux dates 1888 - 1898, un nom: "Léon Stehelin". Cette découverte fortuite nous livrait la clé du mystère et l'histoire de Toul y gagnait en compréhension.

1) De 1880 à 1919, nous avons dénombré une quinzaine de journaux toulousains. Certains ont eu une

vie éphémère, d'autres, comme "L'Avenir Toulousain" ont été imprimés de 1911 à 1954.



Quelques années séparent ces deux portraits d'Albert Denis. Celui de gauche a été photographié vers 1900. En une décennie, le visage s'est un peu empâté au bénéfice du regard qui s'est adouci.



LES ELECTION LEGISLATIVES DE 1898

LES CANDIDATS

Cette affaire trouve ses origines dans les élections législatives du 8 mai 1898. Quatre candidats sont en lice:

Le docteur Gustave Chapuis que nous avons déjà présenté. Son programme est celui des républicains démocrates. Dans sa profession de foi, le député sortant se déclare adversaire, à égal degré, de la réaction et du socialisme. Il veut la liberté de conscience et prône "la séparation de la religion et de la politique". Il promet une réforme fiscale et se déclare partisan de l'impôt sur le revenu. Et il s'engage tout à la fois "à la suppression des droits vexatoires qui frappent les boissons hygiéniques et... le maintien du droit, qu'ont les bouilleurs de cru, de distiller leurs fruits et leurs marcs". Suivent quelques promesses en faveur des moins favorisés. Un tantinet xénophobe, le docteur Chapuis avait déposé, durant son mandat, des propositions de lois visant les étrangers. Pour la nouvelle législature, il réclame la protection de l'armée et menace ceux qui voudraient attenter à l'honneur de ses chefs par la révision du procès du "traître" Dreyfus. Sur le plan local, il désire la suppression des servitudes militaires et souhaite la création d'un chemin de fer de Toul à Thiaucourt...(2) qui ne se réalisera que onze années plus tard.

Le deuxième candidat est le maire de Toul, Gaston de Sahune Lafayette. Candidat républicain, il est farouchement opposé à l'impôt sur le revenu auquel il préfère l'impôt proportionnel à la fortune "tel qu'il a été pensé d'après les principes de la Révolution Française". Le maire de Toul affirme son attachement

2) Déjà en 1879, le député de Toul PETITBIEN écrivait au ministre des Travaux Publics pour lui faire part de sa surprise de ne pas voir figurer

aux agriculteurs et promet de rendre à la terre la valeur qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Lui aussi exige le maintien de la liberté des bouilleurs de cru.

Son programme social est plus modéré que celui du docteur Chapuis. Il n'en n'oublie pas moins, dans ses promesses, les retraités. Quant aux fonctionnaires, leur nombre devra être diminué! Et lui aussi promet le chemin de fer de Toul à Thiaucourt. La position de G. de Sahune sur la religion se veut mesurée: du coup elle ne satisfait personne et le journal "La Croix" lui retire son soutien, ce qui permet à un troisième candidat de se présenter.

L'engagement de Gustave Piquart répond, comme il se plaît à le dire, à l'appel des catholiques, devant lesquels il n'a pu se dérober. Ancien agent voyer en retraite, administrateur de la Caisse d'Epargne de Toul, Gustave Piquart avait déjà sollicité les voix des électeurs en 1893. S'il est élu, il se battra pour que "les catholiques soient traités avec justice et équité". Il souhaite également que "toutes les questions d'enseignement soient réglées d'après les vœux et les droits des pères de famille". Ici, c'est l'école publique qui est visée! Sans être partisan de l'impôt sur le revenu, il souhaite une équitable répartition des charges entre les citoyens. Bien sûr, il s'engage à faire construire la ligne de chemin de fer de Toul à Thiaucourt. Franchement antisémite, il s'oppose à la révision du procès "du traître Dreyfus", ce qui ne l'empêche pas, comme les autres candidats, d'appeler à la tolérance!

Le quatrième candidat est l'abbé Hemonet. Depuis 1894, il est frappé d'interdit. Bien qu'il prétende le contraire, Rome a confirmé, par deux fois, la sentence de l'évêque de Nancy et de Toul. Son programme peut se résumer dans une phrase que nous avons extraite d'une lettre que "L'Echo Toulinois" a été obligé

la ligne de chemin de fer Toul-Thiaucourt dans le projet du gouvernement de "Classement du chemin de fer d'intérêt général".

de publier: "...Catholiques et Français, debout sur nos frontières silencieusement envahies par le juif étranger qui est le Juda et le bourreau de la France catholique, comme il le fut du Christ!"

UNE CAMPAGNE ELECTORALE "AGITEE"

La campagne électorale se déroule, comme d'habitude à cette époque, dans la "bienséance et la sérénité". Les candidats s'adressent quelques amabilités à travers leurs journaux respectifs. "L'Echo Toulouais", bien qu'il trouve cela idiot, n'en traite pas moins les amis du docteur Chapuis de "Chapuisards", de "Chapuisistes" et de "Chats épuisés qui ne sont que des épaves de tous les partis". L'abbé Hemonet est qualifié, par tous les candidats, de "menteur", de "détraqué", de "jésuite" et de "prêtre dévoyé". "La Moselle", qui soutient le docteur Chapuis, ne saurait être en reste et proclame "que si Monsieur de Sahune devient sourd, ce ne sera certainement pas à cause du bruit de la sonnette du président de la Chambre des députés". Au passage, on le traite de "réactionnaire", de "Sahunard" ou de "Lafayette de Clérical"(3).

L'abbé Hemonet jure ses grands dieux que ces deux candidats sont des "suppôts de Satan et sont vendus à l'ennemi et aux Juifs". Même discours du journal "La Croix".

Les réunions publiques sont nombreuses et attirent beaucoup de monde. L'auditoire apporte la contradiction et ne se gêne pas pour vilipender les candidats. Et comme il se doit, dès la nuit tombée, les colleurs d'affiches de tous bords s'affrontent, ce qui permet aux postulants de s'accuser mutuellement de violence(4).

3) On contestait à Monsieur de Sahune de Lafayette de compter parmi ses ancêtres le célèbre marquis. Et "La Moselle" lui reprochait son soutien au parti clérical d'où ce jeu de mots plus que douteux.

DES RESULTATS SANS SURPRISE

En effet il ne manque que 46 voix au docteur Chapuis pour atteindre la majorité.

Mis en minorité dans sa propre ville où il n'a recueilli que 28% des voix, contre 68% au docteur Chapuis, Monsieur de Sahune donne sa démission de maire de Toul et, conformément aux règles de la discipline démocratique, il se désiste en faveur du député sortant.

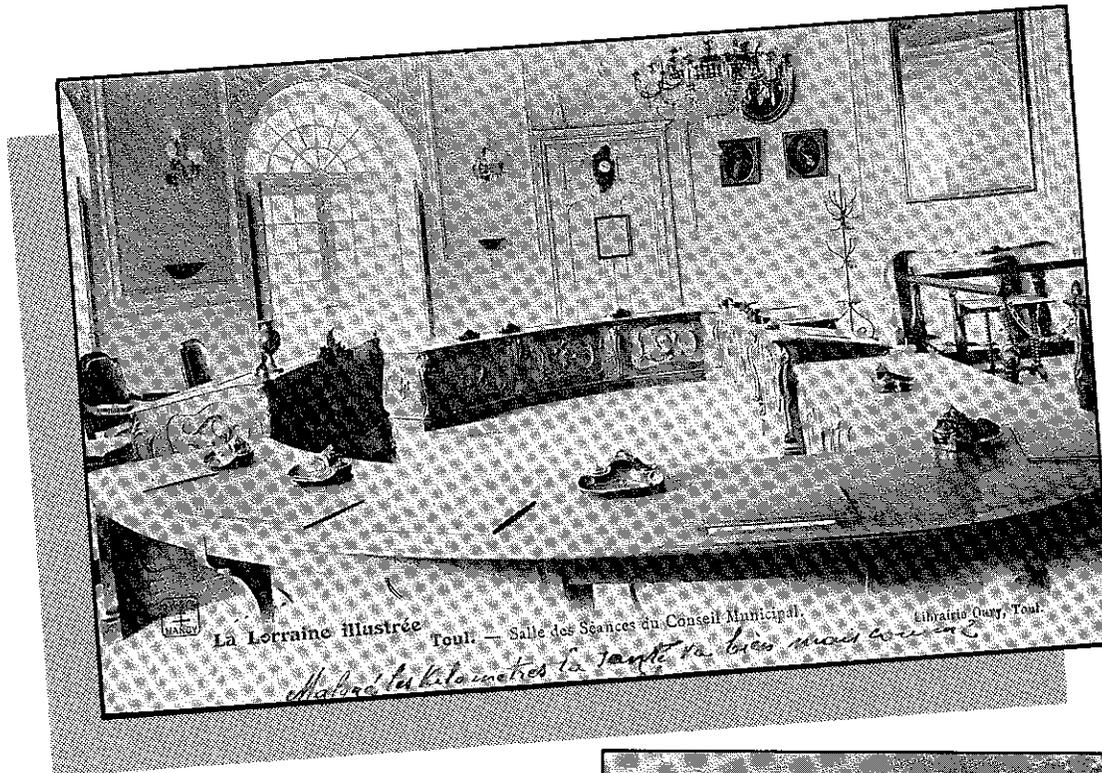
Pendant cette période, on arrête à Toul deux suspects soupçonnés d'espionnage. Il faut dire qu'il ne se passait pas un mois sans qu'on découvre "un espion". Le cirque Pinder annonce son passage dans la ville et le théâtre propose plusieurs concerts et une pièce: "Les trois filles de Monsieur Dupont".

Une semaine avant le deuxième tour, l'abbé Hemonet retire sa candidature et conseille l'abstention. "La Moselle" et "L'Echo Toulouais" écrivent que le docteur Chapuis reste le seul candidat de l'arrondissement de Toul, oubliant au passage Gustave Piquart qui, bien que n'ayant obtenu que 5% des suffrages, maintient sa candidature. Cet oubli "involontaire" fait que ce candidat, qui avait rassemblé 751 voix au premier tour, ne recueille que 156 voix au second tour.

A LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU MAIRE

Cette élection a donc eu pour conséquence la démission de Monsieur de Sahune Lafayette. Le 28 mai, le conseil municipal se réunit pour procéder à l'élection du nouveau maire. Monsieur Morlot,

4) De nos jours, les candidats à une élection sont, pendant la campagne électorale, suivis par leurs supporters. A l'époque où se situe notre histoire, c'étaient leurs détracteurs qui les accompagnaient.



La cohabitation mairie - sous-préfecture n'était pas toujours facile. Il devenait urgent de trouver de nouveaux locaux pour cette dernière, installée au premier étage de l'ancien palais épiscopal, alors que les services municipaux en occupaient le rez-de-chaussé. Ce fut chose faite, en 1899, avec l'acquisition, par le département, d'un immeuble place de la République ayant appartenu à un ancien maire de Toul, Edouard Deligny. Ce transfert permit l'installation de la nouvelle salle du conseil municipal.



adjoint, réunit 21 voix sur 23 votants. Les cinq conseillers formant la minorité, parmi lesquels nous trouvons le docteur Chapuis et Albert Denis, ont apporté leurs voix à celles de la majorité. Monsieur Morlot, alors qu'il avait affirmé qu'il était prêt à s'immoler sur le bûcher du devoir civique, refuse les fonctions de maire et déclare qu'il ne pourra les accepter qu'après de nouvelles élections municipales. Les résultats des deuxième et troisième tours ne parvinrent pas à fléchir sa détermination. Une nouvelle réunion du conseil municipal a lieu le 11 juin. Les suffrages se partagent entre plusieurs conseillers. Aucun n'étant candidat, il s'en suit une séance vaudevillesque: Monsieur Badot, qui en a recueilli quatre, dit que c'est une "véritable fumisterie" que de lui avoir accordé ces voix alors qu'il n'a ni le temps ni les moyens pour assurer la charge de maire. Morlot reste sur sa position et propose au conseil de solliciter du gouvernement la dissolution du conseil municipal. Léon Denis, l'oncle d'Albert, déclare qu'il considérerait comme un affront de recevoir, d'en haut, un décret de dissolution, suivi de la nomination d'office d'une commission municipale. La proposition de Morlot l'emporte néanmoins par 14 voix contre 3.

Pendant ce temps, le théâtre municipal de Toul donne "Madame Sans Gêne" et un arrêté ministériel interdit la présentation à Toul, et sur le territoire de la ville, de la pièce "Mademoiselle Fifi" adaptée de l'oeuvre de Maupassant.

LA DISSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le décret de dissolution intervint le 22 juillet et, le même jour, le président de la République Félix Faure(5), sur

5) Le Président de la République Félix Faure est mort le jeudi 16 février suivant, "il avait reçu dans l'après-midi un grand nombre de personnes. A l'issue de cette réception, il se sentit pris d'un malaise

proposition du président du Conseil Henri Brisson, nomme une délégation spéciale de trois personnes pour administrer la ville et, contre toute attente, choisit ces trois hommes dans l'ancienne opposition: ce sont Albert Denis, qui sera président de la délégation, Léon Denis et François Badot.

Pour comprendre ce choix, il convient de dire que ces trois conseillers municipaux sont issus du même parti que Brisson, dont la nomination récente -un mois- au poste de président du Conseil, n'avait pas été prévue par les membres de l'ancienne majorité du conseil municipal. Bien évidemment, ces derniers prennent très mal la décision du ministre et lui adressent une protestation. "La Moselle" exulte et, dans un article intitulé "Les suicidés récalcitrants", feint de ne pas comprendre l'attitude des dix-huit ex-conseillers qui devraient, dit-elle, "se réjouir d'avoir obtenu gain de cause". Ceux-ci font placarder leur protestation sur les murs de la ville et la publient dans "L'Echo Toulouais" appelé pour la circonstance par "La Moselle", "L'Echo des Dissous".

Une petite explication s'impose ici: "La Moselle" vendait son numéro cinq centimes et "L'Echo Toulouais" dix centimes. Bien piètre jeu de mots qui s'ajoute à "L'Echo des Blacboulés" et "L'Echo des mécontents". Démophile, qui signe l'article -probablement Albert Denis lui-même-, "trouve normal qu'un cabinet confie l'administration municipale à ses amis et non à ceux qui se proclament ses adversaires!"

ELECTIONS A REPETITION!

Les électeurs sont convoqués, le 28 août, pour élire le nouveau conseil municipal. C'est la troisième fois, depuis

subit, dans son cabinet de travail.... Le président devait décéder cinq heures plus tard." dicit "L'Echo Toulouais" du 19 février 1899.

le début de l'année, que les Tulois sont conviés à voter, car depuis les législatives, il y a eu les cantonales, qui ont vu la victoire d'Albert Denis à Toul et le triomphe de l'abbé Hemonet sur le canton de Colombey, où il devance son adversaire de onze voix. Les électeurs n'en seront pas quitte pour autant et un nouveau rendez-vous est prévu, le 18 septembre, pour choisir cette fois-ci le conseiller d'arrondissement. Les résultats des élections municipales confirment la poussée de la gauche à Toul, et la liste conduite par Albert Denis bat celle de Morlot, ancien adjoint de la municipalité précédente.

Après ces joutes électorales, les Tulois étaient en droit d'espérer que l'agitation allait faire place à la sérénité, car durant ces derniers mois, les "prétendants à l'écharpe tricolore aux glands d'or" -c'est ainsi qu'ils désignaient leurs adversaires- ne s'étaient pas épargnés. De cette époque naquit certainement une fable. Dans les jours qui suivirent sa nomination à la tête de la commission municipale, il fut reproché à Albert Denis d'être entré dans le bureau des adjoints, "la tête couverte et fumant la cigarette". Or, il y a quelques années, un ami qui évoquait cette époque devant moi, m'affirma que dans les années 20, Albert Denis était entré à la cathédrale le chapeau sur la tête et le cigare à la bouche, lui-même ne l'avait pas vu mais on le racontait...! Cela me paraît étonnant de la part de l'ancien maire de Toul, qui, non seulement avait le respect des institutions qu'elles soient civiles, militaires ou religieuses, mais était beaucoup trop habile pour s'exposer à de pareils reproches. Notre sentiment est, qu'à partir de l'article de "L'Echo Tulois" du 12 août 1898 qui met en cause Albert Denis, son chapeau et sa cigarette, est née une légende qui au fil des années s'étoffa.

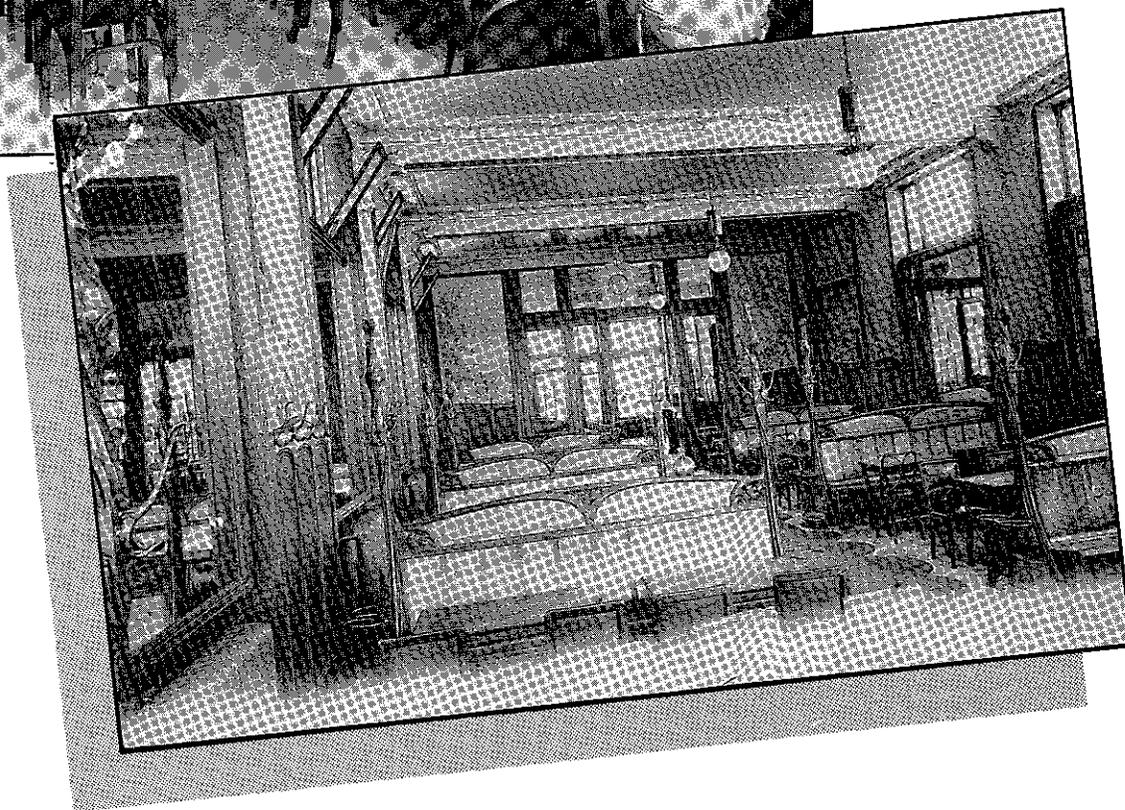
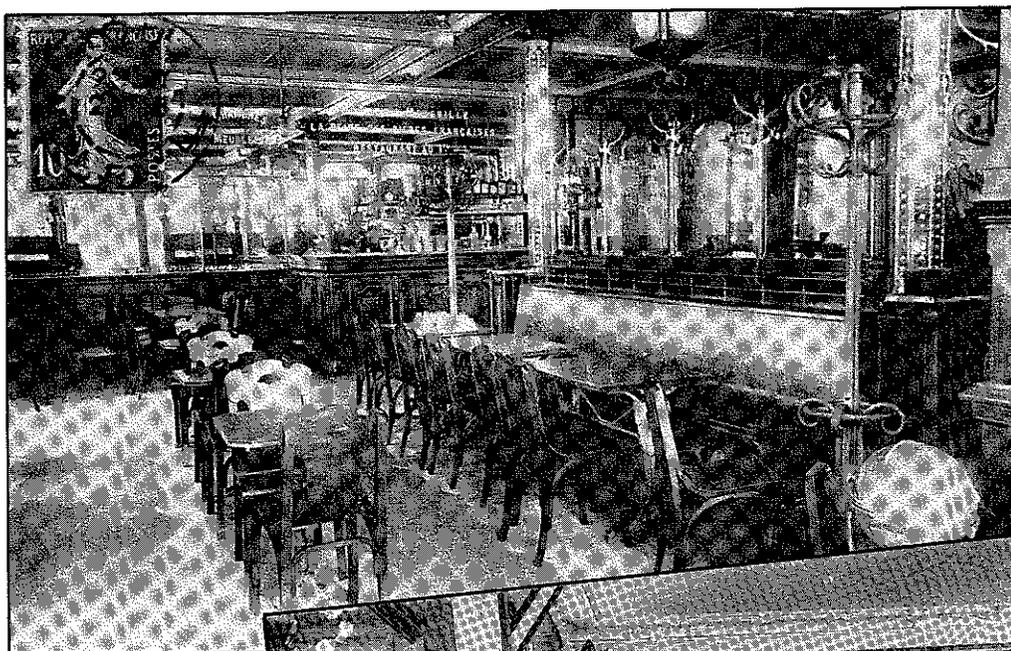
Tout le monde donc aspirait à la tranquillité. C'était sans compter sur le maire de Toul et le sous-préfet. Le moins qu'on puisse dire c'est que Monsieur de Salmon ne comptait pas

que des amis à Toul. Lorsqu'en juillet on apprit qu'il allait être nommé à Isoire, "La Moselle" écrivit: "Le maintien définitif de ce fonctionnaire eut été, en effet, un véritable défi à tous les vaillants et sincères républicains de notre arrondissement".

LA NAISSANCE DU SCANDALE

Dès que la nouvelle équipe municipale eût pris ses fonctions, elle signala au parquet que le sous-préfet de Toul n'avait pas déclaré, dans les délais impartis par la loi du 8 avril 1893, les domestiques de nationalité allemande qu'il avait à son service. Le 9 octobre -pour se venger, affirme "La Moselle"- le sous-préfet donne l'ordre de fermer, dès onze heures du soir, tous les cafés de la ville et de faire dresser des procès-verbaux à tous les contrevenants. Ici le scandale commence.

A notre avis, le sous-préfet commit plusieurs erreurs. Ce fut d'abord une erreur psychologique, car de telles mesures, si elles visent à diminuer la consommation d'alcool, ne sont jamais suivies d'effet et il y a gros à parier que les consommateurs intempérants durent trinquer, avec quelque irrespect il est vrai, à la santé du sous-préfet. Erreur sociologique ensuite, à quoi donc les Tulois allaient-ils pouvoir occuper leurs soirées, à une époque où il n'y avait ni télévision ni cinéma, ni même l'alcootest qui oblige de nos jours certains automobilistes, par soir de grand vent, à prendre des routes détournées pour échapper aux contrôles et regagner leur domicile en toute tranquillité? Et enfin erreur économique, car Toul était une région viticole et les producteurs de vin, doublement accablés, étaient en droit de craindre pour l'écoulement de leur récolte, puisqu'ils venaient de subir un grave préjudice avec les premières gelées qui avaient en partie anéanti une année de travail. Les villages les plus touchés étaient Bruley, Boucq et



Depuis la décision du sous-préfet, c'est la consternation chez les débi-
tants de boissons: dès onze heures du soir,
les cafés se vident de leurs
clients. L'honnêteté nous oblige
quand même à préciser que ces cartes
postales ont été publiées entre 1903
et 1912 et ne sont donc pas
en relation avec notre affaire.

Lagney. En revanche, à Choley-Ménillot, tant soit peu qu'on le laisse vieillir, le vin serait excellent. Et comme un malheur ne vient jamais seul, la récolte de houblon s'avérait catastrophique, une des plus faibles réalisées depuis bien longtemps. De quoi mécontenter tout le monde. Aussi, la révolte grondait et la résistance s'organisa.

La municipalité fourbissait ses armes: "La Moselle" se fit menaçante et annonça qu'elle allait faire des révélations au sujet desquelles le sous-préfet devrait s'expliquer. Les cafetiers, quant à eux, noyèrent la sous-préfecture de demandes de prolongation d'ouverture de leur établissement. C'est la seule riposte qu'ils aient trouvée. Elle s'avéra néanmoins efficace et le sous-préfet devait réagir. "L'Echo Toulinois", qui pourtant ne perdait pas une occasion d'apporter la contradiction à son confrère, resta muet sur ces événements...

La Comédie Lorraine, de passage à Toul, présente une pièce "Devant l'ennemi". Avec ironie, le critique de théâtre de service écrit "...que ce beau drame est bien fait pour passionner le public, surtout dans la période pénible que nous traversons..."

En ces temps troublés, une autre calamité venait de s'abattre sur le Toulinois: le phylloxéra. La première tache avait été constatée à Thiaucourt en 1896 et, malgré les mesures qui avaient été prises, la maladie de la vigne gagnant l'Est de la France, l'arrondissement de Toul venait d'être déclaré, le 4 novembre 1898, région phylloxérée, avec toutes les conséquences que cela impliquait. A la même date, le maire de la ville, constatant que le rendement des sources diminuait, recommandait aux concessionnaires et aux habitants de ne pas abuser de cette denrée qui se raréfiait. Les Toulinois durent penser que la coupe était pleine, si j'ose dire, et qu'on voulait les assoiffer.

LA PLAQUE DE LA BICYCLETTE DU SOUS-PREFET

Enfermé dans son obstination, Alexis de Salmon maintint son arrêté. Comme elle l'avait promis, "La Moselle" publie, le 19 octobre, une série d'accusations d'une telle gravité que j'hésite encore à les rapporter ici. Comme on le verra, plusieurs personnalités toulouses vont être impliquées dans ce scandale. Dans un premier temps, le contrôleur des contributions et le percepteur de Toul, puis, un peu plus tard, le conservateur du musée et celui de la bibliothèque et enfin, un entrepreneur toulinois.

Mais qu'a donc fait l'homme qui, à lui seul, incarne la République dans l'arrondissement de Toul, pour que "La Moselle" prédise que "le dos de Monsieur le Préfet sera, cette fois, un abri insuffisant", d'autant qu'à sa demande, ce fonctionnaire, Monsieur de Stehelin, va être appelé à d'autres fonctions? Avec beaucoup de délicatesse "La Moselle" lui adresse ses vœux en ces termes: "Bon voyage, Bosco" au "pygmée de Nancy, demi-syphon préfectoral".

Mais revenons à notre sujet. Sans porter le moindre jugement, nous nous contenterons de rapporter les faits. Le sous-préfet de Toul est accusé d'avoir, pendant longtemps, roulé sans plaque à sa bicyclette. Le coup est rude et le journaliste apporte des preuves: "Monsieur le Sous-Préfet pourrait-il nous dire aujourd'hui comment il se fait qu'il n'a déclaré sa bicyclette que le 31 janvier 1898, alors qu'il la possédait depuis longtemps, et aurait dû payer une triple taxe si Monsieur le contrôleur des contributions directes eût fait son devoir?". Et voilà le contrôleur mis en cause. Ce n'est pas tout, il est aussi insinué que Monsieur de Salmon aurait chassé, d'octobre 1897 à février 1898, sans permis de chasse! Pis, il aurait "passé entièrement, parmi les Teutons, un congé de deux mois que lui avait octroyé un gouvernement bienveillant, Messieurs Badot et Léon Denis faisant sa besogne à Toul



Les clients de la Brasserie Lorraine, rue Benoît Piquart à Toul, ne semblent pas trop affectés par l'arrêté du sous-préfet. Il est vrai que cette photographie a été prise en début d'après-midi et qu'il reste, avant la fermeture, encore quelques heures à ces braves gens pour épancher leur soif. Et rien ne prouve que cette carte postale date de 1898. Tout comme il serait hasardeux de prétendre que le fier cycliste devant l'Hôtel de Ville est notre sous-préfet...pourtant, quel scoop!



pendant qu'il palpait les appointements". Et encore, "Monsieur le Sous-Préfet pourrait-il nous dire s'il n'a pas fait en Allemagne une commande d'objets mobiliers qui ont été soldés au moyen d'un mandat délivré par le département et payé par la Recette des Finances de Toul?" Ici, c'est le percepteur qui est atteint. L'article se termine par un "A suivre".

Le théâtre municipal propose une pièce de Frédéric Achard, "La culotte".

Alors que l'on s'attendait à quelque réaction violente, rien! Ni confirmation, ni démenti. La sous-préfecture reste silencieuse et, curieusement, "L'Echo Toulouais" aussi. Alors que tout porte à croire que l'affaire était terminée, le 11 novembre, elle rebondit sous la forme d'une lettre que le sous-préfet envoie au maire de Toul dans laquelle il rappelle "...que les débitants de boissons, qui lui adressent des demandes de prolongation d'ouverture, sont tenus d'observer les prescriptions de l'article... aux termes desquels toute demande de cette nature doit être déposée, apostillée par le maire, au moins trois jours à l'avance dans les bureaux de la sous-préfecture". La manoeuvre des cafetiers pour contrer le sous-préfet se retournait donc contre le maire qui, probablement, était l'instigateur de cette fronde. Huit jours après, le maire contre-attaquait en prenant l'arrêté suivant: "Les débitants de boissons sont autorisés, par mesure générale, et sans qu'il soit besoin d'en faire la demande, à laisser ouvert leur établissement jusqu'à minuit les jours de foire et de représentation théâtrale. Ils seront également autorisés à rester ouverts jusqu'à deux heures du matin, à l'occasion de fêtes de sociétés ou des mariages. Dans ce cas, les cafetiers devront déposer leur demande d'autorisation à la mairie. Toute demande de prolongation, en dehors des cas spécifiés ci-dessus, devra être adressée directement à Monsieur le sous-préfet". Retour à la case départ, les cafetiers vont donc pouvoir continuer leur "combat".

"La Moselle", en publiant la lettre du sous-préfet au maire, avait prophétisé "rira bien qui rira le dernier, c'est tout ce que nous pouvons dire aujourd'hui au policier Salmon Alexis". Le suspens dura un mois, et, le 18 décembre, sur trois colonnes, "La Moselle" s'en prend de nouveau au sous-préfet. En cinq paragraphes elle développe les accusations déjà portées et en étale de nouvelles. Dans un souci de simplification, nous avons conservé les titres et résumés de chaque chapitre.

"Un sous-préfet qui chasse sans permis"

Alors qu'il était sans permis de chasse, le sous-préfet a participé au moins à trois battues le 28 octobre, et les 5 et 19 décembre 1897.

"Un sous-préfet qui fait des acquisitions en Allemagne avec l'argent du département"

La tractation a eu lieu à Thionville auprès d'un Allemand nommé Schmitt.

Et d'autres accusations tombent:

"Un sous-préfet respectueux des lois"

Maintenant, on sait que la bicyclette a été utilisée pendant un an avant qu'elle ne soit déclarée, tout comme les employés de nationalité allemande.

"Un sous-préfet qui garde le bien d'autrui"

Malgré la sommation qui lui a été faite par voie d'huissier, le sous-préfet refuse de rendre trois tableaux que l'ancienne municipalité lui avait prêtés.

"Un sous-préfet qui loue le bien d'autrui"

Le sous-préfet, alors qu'il est logé gratuitement dans l'ancien palais épiscopal de Toul, loue les greniers de la sous-préfecture et ceux du tribunal à un producteur de houblon.

Et voilà notre entrepreneur sur la sellette. "La Moselle" insinue aussi, mais cela nous paraît tellement incroyable que nous ne pouvons donner foi à de pareilles incriminations, que le sous-préfet aurait acheté, avec les fonds du Conseil Général, des plantes d'appartement sans qu'elles soient portées à l'inventaire. Cela se passe de commentaires!

"La Moselle" promet d'autres révélations et interpelle le ministre de l'Intérieur. "L'Echo Toulouais", qui s'était fait discret depuis le début de l'affaire, prend fait et cause pour le sous-préfet et, dans un article paru le 24 décembre, répond avec vigueur au maire de Toul. Après l'avoir comparé à un simple "Louis XIV" et à un "pâle esthète", le journal affirme que Monsieur Denis, "Albert pour les femmes et les amis intimes"..., "se passe de toutes sortes de fantaisies" et qu'il est animé d'une haine aussi aveugle que vénimeuse à l'encontre du sous-préfet. Si "L'Echo Toulouais" garde le mutisme sur les principales accusations, en revanche, il apporte une explication sur la non-restitution des trois tableaux. En fait, ces trois toiles avaient été placées dans le salon de la sous-préfecture, un an plus tôt, à la demande de la commission du musée. Début novembre, lorsque le maire réclama les tableaux, le sous-préfet lui répondit, non sans malice: "Mais que ceux qui ont fait, l'année dernière, accrocher ces tableaux chez moi, les fassent enlever. Mais quant à moi, je ne veux pas y toucher. Je n'en ai pas le droit et de plus, je serais aussi responsable des dégradations que leur enlèvement pourrait causer aux murs du salon de votre appartement". Le sous-préfet logeait alors à l'Hôtel de Ville!

Devant cette fin de non-recevoir, le maire de Toul convoqua la commission du musée et tenta d'obtenir de ses membres une délibération pour que les oeuvres d'art soient restituées au musée. Le maire ajouta que sa requête était dirigée personnellement contre le sous-préfet et que la mesure pourrait être rapportée en faveur du successeur de Monsieur de Salmon. La commission, à la fureur du maire, refusa d'obtempérer. Albert Denis n'était pas homme à s'en laisser conter. Il prit une série de mesures qui

6) Ce n'est pas tout à fait exact, puisque dans le règlement et catalogue du musée, édité en 1894, il est écrit que "M. Haudot amena la municipalité à créer une commission spéciale du musée et à organiser la conservation".

Par arrêtés de M. le ministre de l'Instruction Publique

se traduisirent par la suppression du traitement du conservateur et des crédits afférents au musée et à la bibliothèque et, alors qu'il avait promis pendant la campagne électorale l'extension du musée, il affecta deux de ses salles aux services municipaux, à savoir le Salon Rond et l'ancienne Salle des Gardes. On se souvient que le musée se trouvait dans l'ancien palais épiscopal, devenu Hôtel de Ville sous la Révolution.

La commission du musée, pour sa part, adressa, le 28 décembre, une protestation collective au ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts. Le ministre ordonna une enquête qui aboutit à la reconnaissance du bien-fondé de la démarche de la municipalité. Ce qui fit dire à "La Moselle", le 16 avril 1899: "La visite de Monsieur l'inspecteur général des musées aura eu ce résultat, de faire connaître à la municipalité qu'il n'existait pas de commission du musée et que, par suite, le juif Block (6) n'avait aucune qualité pour aller porter au ministère la protestation de ses collègues en dreyfusisme contre la municipalité toulouise". Comme on peut en juger, un article tout en nuance!

UN NOUVEL-AN MEMORABLE

A cette époque, à l'occasion de la nouvelle année, les autorités militaires et civiles recevaient les voeux des notables et des fonctionnaires toulous à l'Hôtel de Ville. Un protocole, établi depuis toujours, donnait la préséance au gouverneur militaire de la place de Toul pour fixer la date de la réception. Or, en cette fin d'année 1898, devançant le gouverneur général, la municipalité annonça qu'elle recevrait au Salon Rond de l'Hôtel de Ville, le 1er janvier à dix

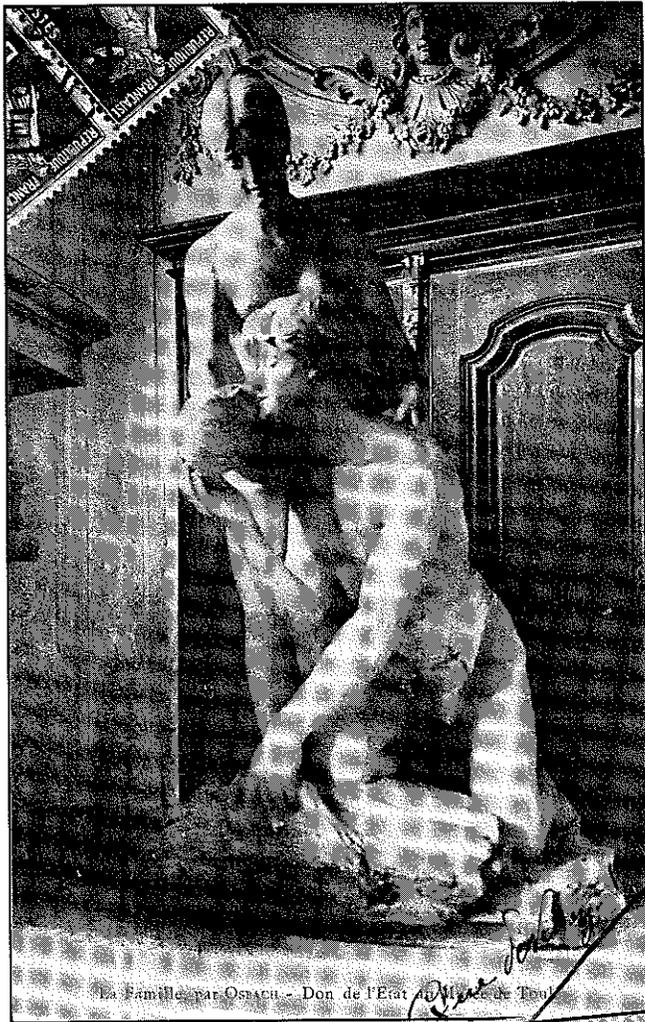
et des Beaux-Arts, en date des 23 mars et 18 novembre 1889, cette commission fut ainsi constituée: suivent sept noms dont ceux de Léon DENIS et Louis Alfred BLOCK. A noter qu'Albert Denis est co-auteur de ce catalogue.



Ce cliché montre probablement un angle de la Salle Pimodan au musée de Toul. Quelques toiles figurant sur cette carte postale, ont pu être sauvées de l'incendie qui ravagea l'Hôtel de Ville dans la nuit du 19 au 20 décembre 1939.

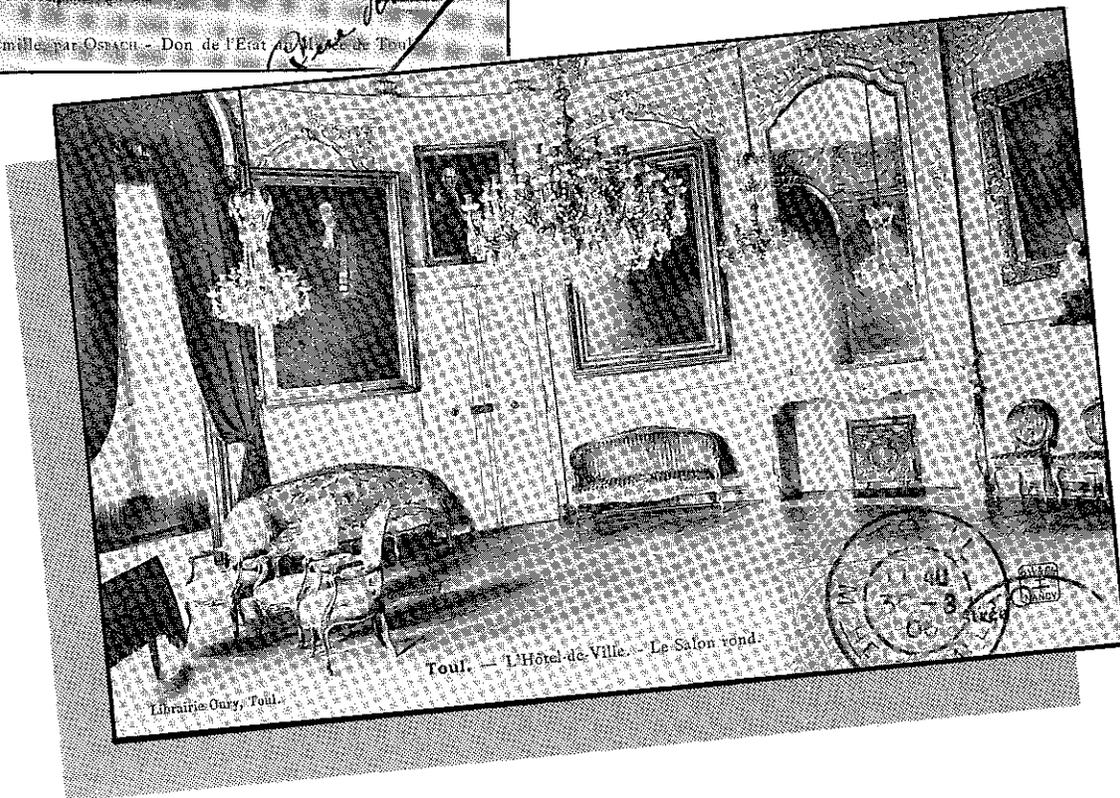


Salle Pimodan. Le marquis de Pimodan, poète et historien (1856-1924) fit de nombreux dons au musée. Son arrière-grand-oncle, Christophe de Rarecourt de la Vallée de Pimodan, avait été le 79^e évêque de Toul (XVI^e siècle) et son grand-père, Charles Henri, fut le dernier grand bailli d'épée de Toul.



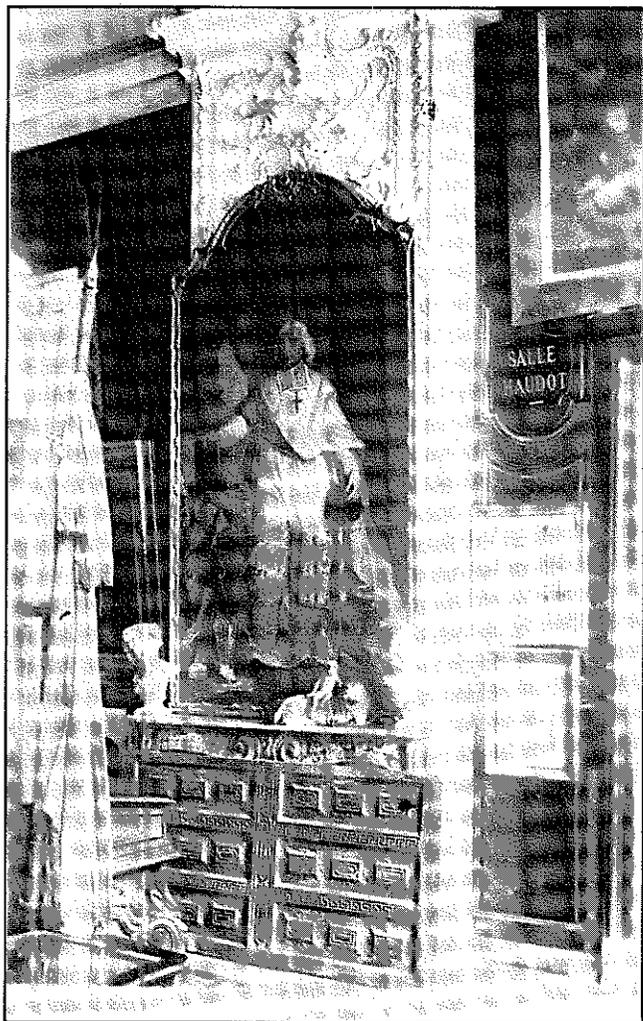
Ce groupe en plâtre, par OSBACH, se trouvait dans la Salle Haudot, réservée aux sculptures.

En 1898, Albert Denis, malgré l'avis défavorable de la commission du musée, permit la célébration des mariages dans ce magnifique salon. Il autorisa également l'organisation de bals de bienfaisance.



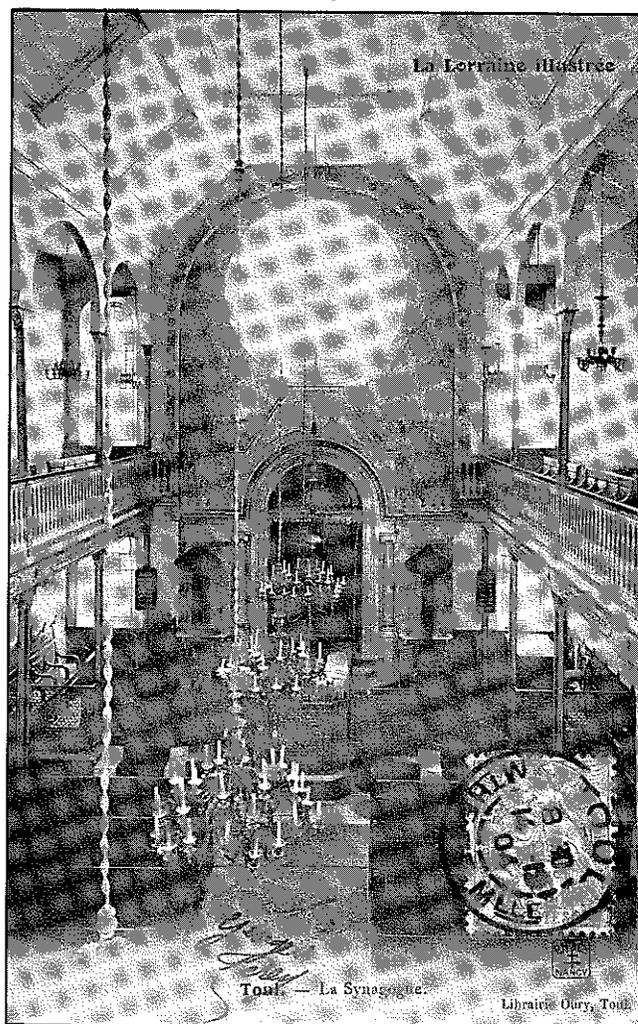
Librairie Outy, Toul.

Toul. — L'Hôtel de Ville. — Le Salon rond.



Musée de Toul, Salle Haudot, du nom du mécène qui légua, par testament en 1879, une série de toiles et une somme 25.000 francs destinées au musée. En y regardant de plus près, nous voyons à gauche un drapeau et des flambeaux posés contre une vitrine. Une porte masque la cheminée, et le portrait en pieds de Bossuet n'est pas à sa place. Il n'est pas impossible que cette photographie ait été prise après que la commission du musée fut contrainte de libérer deux salles du musée.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les journaux toulousains de la fin du siècle dernier n'épargnaient guère les juifs et les partisans de Dreyfus. C'est l'occasion pour rappeler qu'il subsiste à Toul une très belle synagogue dont cette carte postale, expédiée en 1904, nous en restitue le décor intérieur.



heures. Pris de vitesse, le gouverneur fixa néanmoins "sa date" au 31 décembre. C'est la raison pour laquelle le "tout Toul" se présenta deux fois les voeux pour l'année 1899. Cet incident fut, pour "L'Echo Toulinois", l'occasion de traiter le maire de Toul de: "Petit Max Régis Toulinois", de "Denys le tyran, à l'intelligence très obtuse", de "Jacobin d'Albert" et pour faire bonne mesure de ..."Roi Soleil".

Comme chaque année, les journaux adressèrent leurs voeux aux lecteurs. Le 1er janvier 1899, "La Moselle" y ajouta un petit plus. Elle offrit, sous forme d'étrennes à Monsieur le sous-préfet, un permis de chasse, une bicyclette ayant acquitté la taxe de l'année courante, des articles de quincaillerie allemande, cinquante tableaux provenant du musée et le Salon Rond de l'Hôtel de Ville pour y sécher les houblons de Monsieur Haudeville. A M. C...*, rédacteur du journal dreyfusard "Le Progrès de l'Est": un fusil ayant servi au siège de Toul et un sabre d'honneur offert par les "francs-tireurs" de 1870. "La Moselle" accusait, ni plus, ni moins, M. C... d'avoir fui devant l'ennemi pendant la guerre de 1870.

A M. "Charles-Atan B...*", rédacteur en chef de "L'Echo Toulinois à un sou le numéro", une girouette, un caméléon, le portrait de Scheurer Kestner (7) et l'expression de notre profond mépris. M. B... avait tout simplement changé de famille politique.

Ces voeux donnent le ton de la virulence des journaux de l'époque qu'ils soient nationaux ou régionaux.

Après les étrennes de "La Moselle", chaque camp se replia sur ses positions et les attaques cessèrent. Il y avait, de temps en temps, quelques flèches décochées de part et d'autre. Ainsi,

*La censure des noms est de notre fait.
7) *Auguste Scheurer-Kestner, homme politique*

le maire de Toul révoqua de ses fonctions Monsieur Lucien Lafarge, architecte voyer de la ville, ce qui n'empêchera pas ce dernier de devenir maire de Toul en 1919 et d'être battu par le même Albert Denis en 1925. Deux personnalités toulaises en vinrent même aux mains, enfin "le train-train". Ce quasi état de guerre n'excluait pas la vie mondaine au sein de laquelle tous nos personnages se retrouvaient. Ainsi, en février 1899, le général Parison convia, à un repas, le sous-préfet, le maire de Toul, l'abbé Briel, le général de la Bégassière et bien d'autres personnalités. On imagine l'ambiance qui devait régner. Eh bien, pas du tout, ce fut un "repas militaire très brillant et réussi".

A cette époque, un drame, un vrai celui-là, se déroula à Toul. En janvier 1899, à la suite d'un procès en divorce, l'enfant du couple désuni, une jeune fille de quatorze ans, avait été confiée au père. La mère et l'enfant refusèrent cette décision et s'enfuirent en compagnie du petit ami de l'adolescente. Arrivés tous les trois à Toul, ils décidèrent de mettre fin à leurs jours. On retrouva les corps des deux jeunes gens dans le canal près de la gare: ils étaient enlacés, unis par une ceinture rouge. La malheureuse mère fut découverte, décapitée, sur la voie ferrée de Domgermain. Dans une lettre, la jeune fille demandait à être ensevelie avec sa mère et à proximité de son ami, âgé de vingt ans. Ce triste événement fit la "Une" des journaux pendant trois semaines.

DES JOURNAUX TENACES

Comme nous l'avons dit, tout semblait rentrer dans l'ordre, lorsque "La Moselle", dans son édition du 9 avril 1899, publia un entrefilet "Dernière heure: Monsieur Salmon, sous-préfet de Toul, est nommé secrétaire général de la préfecture du Gard, à Nîmes."

et industriel alsacien, fut un proche collaborateur de Gambetta.

La semaine suivante, ce journal écrit: "Avant de quitter Toul, Monsieur Salmon, sous-préfet de Toul, aura eu la satisfaction -- de voir trancher en faveur de la municipalité les trois questions qui étaient en litige: une partie du potager de l'Hôtel de Ville sera affectée à l'installation d'une serre municipale au lieu d'être louée à Monsieur le sous-préfet comme il le souhaitait. Une cloison séparera les greniers du tribunal de ceux de la sous-préfecture, de manière qu'ils ne puissent plus être loués à l'avenir pour le séchage du houblon. Les tableaux distraits du musée réintégreront le local. Si quelqu'un ne peut être accusé de manquer de ténacité, ce sont bien les journalistes de "La Moselle".

L'affaire aurait pu en rester là, si "L'Echo Toulinois" n'avait pas vu dans cette mutation une promotion. "La Moselle" avec beaucoup de tact, répondit: "De l'avancement???, un poste qui n'est pas plus rétribué que celui de sous-préfet et qui ne comporte ni le logement ni le mobilier..." "Une preuve d'estime et de confiance? Cet envoi, à plus de cent lieues de la région où l'on faisait de si bonnes chasses (sans permis) et de la bicyclette (non déclarée)..." "Nous espérons pouvoir encore entonner bientôt le "Chant du Départ" pour un fonctionnaire au nez crochu qui, lui aussi, ne laissera que des regrets, surtout aux commerçants..." Allusion probablement à la lettre d'un lecteur qui s'inquiétait de savoir si Monsieur Salmon était juif! "La Moselle" avait répondu que "bien que ce nom soit porté par d'innombrables youpins, notre sous-préfet appartient à la religion catholique."

Nous nous expliquons mal comment des hommes, qui se disaient être de progrès, exaltant la Liberté, l'Egalité et la Fraternité, aient pu afficher une telle intolérance. Et pourtant, en 1888, Albert

Denis écrivait: "...la superstition et l'ignorance s'unissaient contre les possédés; elles inventaient des crimes pour lesquels le bûcher était presque toujours le châtiment final: les esprits les plus éclairés de cette époque barbare partageaient le préjugé commun".

Est-ce qu'Albert Denis, antisémite convaincu, entrevoyait le génocide du peuple juif lors de la dernière guerre? Assurément non. Cet écrit introduit en fait, son ouvrage sur "La sorcellerie à Toul". Sans en être conscient, il était atteint de la même maladie de l'esprit humain "que ceux qui envoyèrent des milliers de personnes au supplice au XVI^e siècle". C'est encore lui qui écrit cela.

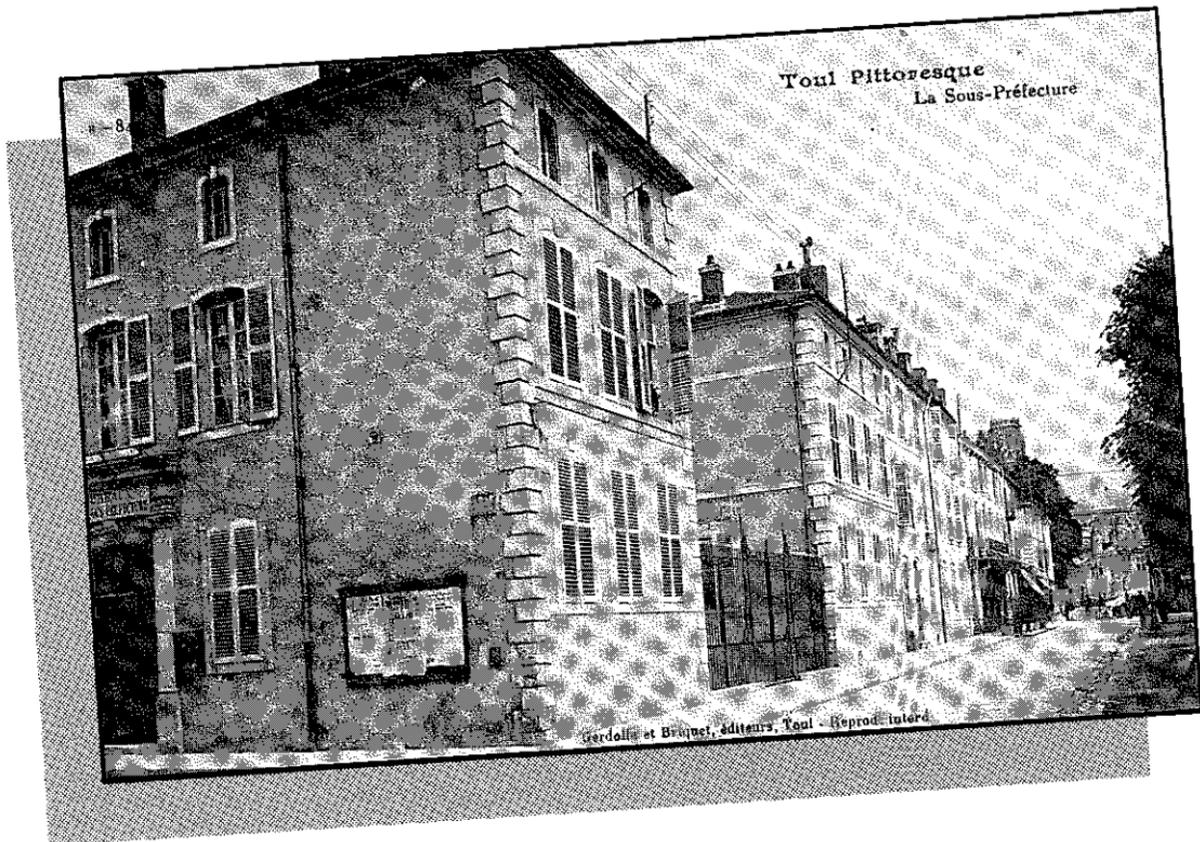
Cet obscurantisme sera la cause de la rupture avec son oncle Léon Denis, ce dernier était favorable, en effet, à la révision du procès du capitaine Dreyfus. L'innocence enfin reconnue de ce militaire ébranlera les convictions de l'ancien maire de Toul qui se montrera alors plus tolérant.

EPILOGUE

Ici, notre histoire se termine. Le sous-préfet quitta Toul. Quant aux autres protagonistes, soyez assurés qu'ils trouveront d'autres occasions de s'affronter.

Ceux qui voudraient voir dans ce récit je ne sais quel tiroir à secret, en seront pour leurs frais, car les faits relatés ici se sont bien déroulés, tels quels, au cours des années 1898 et 1899.

Gérard HOWALD



Toul Pittoresque
La Sous-Préfecture

Gerdolle et Braquet, éditeurs, Toul - Reprod. interd.